



Perspectives stratégiques de l'ACPL (2025 à 2028)

Reconnaissance territoriale

L'Association canadienne des parcs et loisirs reconnaît que ses activités, ainsi que celles de ses membres et partenaires, se déroulent sur les territoires traditionnels et non cédés des Premières Nations de l'ensemble du pays. Notre siège national se trouve sur les territoires non cédés des Premières Nations algonquine et mohawk. Nous reconnaissons le lien profond que les communautés autochtones entretiennent avec les terres, les eaux et le ciel, ainsi que leur rôle de gardiens responsables de ces terres depuis des millénaires.

Nous admettons les torts causés par la colonisation et nous saluons la résilience des peuples autochtones. C'est pourquoi nous nous engageons à faire progresser la réconciliation par l'action. Nous croyons que la communauté non autochtone a beaucoup à apprendre des savoirs autochtones, en particulier en ce qui concerne les défis existentiels du changement climatique et de la protection de l'environnement. En assumant cette responsabilité partagée, nous pouvons œuvrer à un avenir plus durable et plus juste.

Notre approche repose sur la conviction que notre bien-être et notre émancipation sont liés au bien-être et à l'émancipation de nos voisins autochtones. Le travail de réconciliation consiste non pas à fournir une quelconque aide, mais à poursuivre une démarche commune, en construisant un avenir où toutes les communautés pourront se développer en harmonie les unes avec les autres, ainsi qu'avec le monde naturel.

À propos de l'ACPL

Le document qui suit décrit les fondements stratégiques de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL). Ces fondements sont ancrés dans le Cadre stratégique pour le loisir au Canada. Les actions stratégiques s'articulent autour de trois grands axes : la collaboration et le leadership, le soutien et le développement, ainsi que la défense des intérêts et l'influence. Pour concrétiser ces actions, la permanence de l'ACPL assure la mise en œuvre d'un plan de travail annuel qui fait l'objet d'une révision mensuelle. Les progrès réalisés sont présentés au conseil d'administration de l'ACPL à intervalles réguliers tout au long de l'année.

Objectif, avenir, approche, engagement, alliance, valeurs

Notre objectif

Faire valoir les apports indispensables des parcs et loisirs au développement de collectivités en bonne santé, dynamiques et résilientes dans tout le Canada.

Notre avenir

Une société où le dynamisme des espaces publics, des parcs, des programmes et des services devient source de richesse en favorisant l'épanouissement de toutes les collectivités et le bien-être de toute la population du Canada.

Notre approche

Collaboration et leadership (communauté)

Nous rassemblons, mettons en relation et formons une communauté de professionnels, de municipalités et de particuliers, en leur donnant les moyens de renforcer les activités récréatives et les parcs locaux à travers le partenariat et la participation.

Soutien et développement (ressources)

Nous offrons des connaissances, des ressources et des programmes de financement essentiels, tels que les emplois verts, le programme national de rétablissement de la natation sécuritaire et le programme Rejoindre tous et chacun, qui assurent l'efficacité de la planification, de la gestion et de l'innovation, en donnant les moyens aux collectivités d'accroître l'accès équitable aux loisirs et aux parcs.

Défense des intérêts et influence (représentation)

Nous préconisons des politiques publiques qui permettent de créer des parcs, des espaces publics, des programmes et des services qui favorisent la santé, la vitalité et la résilience des collectivités.

Notre engagement

Nous nous engageons à favoriser la collaboration, à partager les ressources et à établir des liens qui permettent aux collectivités de prospérer et renforcent la santé et la résilience du Canada. Par l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives publiques, nous nous engageons à créer de meilleures conditions de vie, à soutenir notre secteur et à protéger les ressources naturelles et communautaires que nous partageons.

Notre alliance

L'ACPL existe pour promouvoir les intérêts nationaux du secteur des loisirs et des parcs au Canada afin d'améliorer le bien-être des individus et des collectivités, de soutenir notre secteur et de protéger les ressources naturelles et communautaires que nous partageons.

Nous nous engageons à soutenir nos membres, c'est-à-dire les 13 associations provinciales et territoriales de parcs et loisirs. En réunissant ces associations et leurs vastes réseaux, l'ACPL est en contact avec plus de 95 % des municipalités canadiennes, décuplant ainsi notre influence collective dans tout le pays.



Nos valeurs

Loisirs et parcs

Se faire le champion des loisirs et des parcs en tant que bien public, essentiel à la santé publique, à la qualité de vie et aux liens sociaux.

Professionnels des loisirs et des parcs

Rendre hommage au dévouement, à l'expérience et à la passion des professionnels qui donnent vie à nos programmes, à nos installations et à nos collectivités. Grâce à leur contribution inestimable, nous pouvons créer un monde meilleur et plus durable où nous pourrons vivre, travailler, nous divertir et nous épanouir, un monde que nous transmettrons avec fierté aux générations futures.

Inclusion et équité

Faire en sorte que tout le monde puisse avoir accès aux loisirs et aux parcs. Nous nous engageons à favoriser un environnement où la clientèle, les spécialistes, les professionnels et les bénévoles ont des chances égales de participer pleinement.

Durabilité

Promouvoir le développement durable dans tous les aspects des loisirs et des parcs, y compris la durabilité du secteur lui-même. Nous sommes parfaitement positionnés pour intervenir dans un large éventail de domaines, notamment l'atténuation du changement climatique, le renforcement de la résilience climatique et la création d'emplois verts pour soutenir le développement économique.

Mesurer l'incidence

Mesurer la grande importance des parcs et des loisirs pour la santé publique, la cohésion sociale et notre bien-être général.

Domaines d'intervention

L'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) s'est engagée à faire progresser le secteur des parcs et loisirs à travers le Canada en se concentrant sur trois grands axes : la collaboration et le leadership, le soutien et le développement, ainsi que la défense des intérêts et l'influence. Ces fondements traduisent notre volonté de promouvoir le rôle des loisirs et des parcs dans le bien-être, l'inclusion et la qualité de vie de l'ensemble de la population canadienne.

Grâce à la collaboration et au leadership sectoriels, nous rassemblons et donnons les moyens aux professionnels de tout le Canada de créer des liens solides et de bâtir un réseau florissant. Grâce au soutien et au développement, nous dotons le secteur des ressources, de la formation et de la recherche essentielles pour relever les nouveaux défis et saisir les nouvelles opportunités. Grâce à notre action de défense des intérêts et à notre influence, nous amplifions la prise de parole du secteur afin de nous assurer que les décideurs politiques tiennent dûment compte de notre secteur dans le cadre des discussions nationales sur les politiques publiques.

Ensemble, ces axes stratégiques orientent notre travail et permettent à l'ACPL de poursuivre son action positive et durable en faveur des collectivités de tout le pays.



Collaboration et leadership

- Organiser des réunions annuelles des membres, des conférences sectorielles et des ateliers afin de favoriser l'unité et la collaboration au sein du secteur des parcs et loisirs au Canada.
- Collaborer avec les membres pour élaborer et promouvoir des projets de développement de la main-d'œuvre qui attirent et retiennent les professionnels du secteur afin de répondre à la demande de personnel dans le secteur.
- Promouvoir ACPL en direct en tant que source centralisée de connaissances facilitant la mise en commun de l'information et l'innovation dans l'ensemble du secteur.
- Renforcer les partenariats avec les organismes et les parties prenantes concernés afin d'élargir la collaboration et d'accroître l'effet de levier à l'échelle du secteur.
- S'engager auprès de partenaires à l'international.



Soutien et développement

- Obtenir et conserver un financement fédéral pour que le secteur puisse contribuer à la qualité de vie des collectivités que nous desservons tout en faisant avancer les objectifs prioritaires de la politique publique fédérale.
- Diriger les travaux de renouvellement du Cadre stratégique pour le loisir au Canada et soutenir les spécialistes du secteur dans sa mise en œuvre.
- Mettre au point des ressources et diffuser des données à l'intention des professionnels du secteur afin qu'ils disposent des outils nécessaires pour faire progresser nos priorités sectorielles communes.
- Organiser des webinaires et des ateliers de formation sur les tendances et les défis actuels du secteur.
- Établir des partenariats avec des établissements universitaires afin de favoriser le développement de la main-d'œuvre et d'encourager la recherche et l'innovation dans le secteur des loisirs et des parcs.



3

Défense des intérêts et influence

- S'engager auprès des décideurs politiques dans le cadre de réunions et de séances d'information régulières afin de s'assurer que les besoins et les perspectives du secteur des loisirs et des parcs sont représentés dans le débat sur les politiques publiques.
- Organiser une journée annuelle de l'ACPL sur la Colline pour faciliter le dialogue direct entre les dirigeants du secteur et les décideurs politiques.
- Lancer des campagnes de sensibilisation ciblées pour faire prendre conscience aux décideurs politiques de l'importance des loisirs et des parcs.
- Recenser des études et mener des recherches dont la diffusion viendra soutenir notre action de sensibilisation et mettre en évidence les contributions du secteur à la santé publique et au bien-être collectif.
- Jouer un rôle de premier plan dans l'harmonisation de nos efforts de sensibilisation auprès du gouvernement fédéral et des instances provinciales, territoriales et municipales.



Priorités en matière de défense des intérêts en 2024-2025

L'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) a défini plusieurs priorités essentielles dans le cadre de sa mission de défense des intérêts du secteur. La liste des priorités a été établie en tenant compte des remarques de nos membres, des projets déjà en cours et des recommandations formulées dans le mémoire prébudgétaire de l'ACPL, qui est présenté chaque année au Comité des finances avant l'élaboration du budget fédéral.

Ces priorités correspondent aux besoins et aux objectifs du secteur, tout en veillant à ce que nos efforts aillent dans le sens des objectifs publics plus larges et profitent directement aux collectivités de tout le Canada. En s'employant à répondre à ces priorités, l'ACPL veut être à l'avant-garde du changement et promouvoir efficacement des politiques qui soutiennent le secteur et, par ricochet, la santé et le bien-être de la population canadienne et des collectivités qu'elle habite.

Cette liste de priorités en matière de défense des intérêts peut évoluer et s'adapter en fonction du contexte.



Objectif atteint



Organiser un symposium sur l'accès équitable aux parcs

États: Atteint

- **But :** Organiser un symposium exhaustif sur les parcs, financé par Parcs Canada, afin de réunir des professionnels du secteur et des spécialistes de premier plan du Canada et du monde entier pour discuter de l'accès équitable aux parcs.

Renouveler le Cadre stratégique pour le loisir au Canada.

États: En cours

- **But :** Obtenir un financement pour le renouvellement du Cadre stratégique pour le loisir au Canada, afin que celui-ci se poursuive et permette d'élever les pratiques en matière de loisirs et de parcs à travers le pays, en les adaptant aux besoins actuels et aux aspirations futures. La démarche de renouvellement devrait comprendre un congrès national.



En cours

Accroître les investissements dans l'infrastructure pour les loisirs et les parcs.

État : En cours

- **But :** Veiller à ce que les budgets fédéraux prévoient un investissement explicite dans l'infrastructure des loisirs et des parcs et à ce que les accords bilatéraux entre le gouvernement fédéral et les provinces témoignent de cet investissement.
- **But :** Influencer les accords bilatéraux sur les infrastructures avec les gouvernements provinciaux et provinciaux pour s'assurer que les priorités en matière d'infrastructures de loisirs traduisent bien leur apport à l'édification de collectivités en bonne santé, dynamiques et résilientes.

Gérer les fonds destinés aux programmes de sport communautaire



État : En cours

- **But :** Administrer une partie de l'investissement de 15 millions de dollars sur deux ans, à partir de 2024-2025, alloué par le ministère du Patrimoine canadien pour soutenir les programmes sportifs communautaires et réduire les obstacles à la participation sportive, en favorisant l'accès et l'inclusion.

Développement de la main-d'œuvre

État : En cours 

- **But :** Obtenir un financement pérenne au titre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse pour soutenir les demandes et les programmes en cours qui offrent des possibilités d'emploi et de perfectionnement professionnel dans le secteur des loisirs et des parcs.

Green and Inclusive Community Buildings Program

État : En cours 

- **But :** Jouer un rôle important dans l'administration de l'investissement de 500 millions de dollars sur cinq ans alloués par Infrastructure Canada, à compter de 2024-2025, pour bonifier le programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI) et ainsi permettre la réalisation de projets communautaires plus viables et inclusifs.
- **But :** Élaborer une analyse de rentabilité convaincante pour justifier l'augmentation des investissements dans le programme BCVI, en soulignant la valeur et les retombées d'un financement accru sur l'infrastructure et la durabilité des collectivités.

Appuis

Dans le cadre de son engagement à renforcer le secteur des loisirs et des parcs, l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) soutient des efforts de défense des intérêts plus larges qui s'inscrivent dans ses objectifs d'amélioration du bien-être collectif et de promotion du développement durable. Nous reconnaissons l'importance de la collaboration en matière de défense des intérêts et soutenons les appels lancés par des partenaires qui contribuent à nos objectifs communs. Voici nos principaux appuis :



1

Fédération canadienne des municipalités (FCM)

- **Initiative :** Révision de l'accord fiscal entre les ordres de gouvernement et adoption du cadre de croissance municipale
- **Appui de l'ACPL :** L'ACPL appuie l'appel de la FCM à revoir les accords fiscaux entre les différents échelons de gouvernement. Nous soutenons l'adoption du Cadre de croissance municipale, reconnaissant son potentiel à fournir des solutions de financement plus durables et plus équitables pour les municipalités. Ce cadre est essentiel pour permettre aux autorités locales de mieux planifier, développer et entretenir les infrastructures de loisirs et de parcs, qui sont vitales pour la santé et la vitalité des collectivités.



2

Imagine Canada

- **Initiative :** Création d'un organe gouvernemental pour le secteur à but non lucratif
- **Appui de l'ACPL :** L'ACPL appuie l'appel d'Imagine Canada au gouvernement fédéral pour qu'il établisse au sein de son administration un organe voué au secteur sans but lucratif. Cette mesure permettrait de simplifier les procédures et de renforcer la capacité du secteur à servir d'agent de mise en œuvre des politiques gouvernementales, en particulier celles liées à la santé publique, au bien-être et aux services communautaires. La création d'un tel organe permettrait d'assurer une plus grande cohérence dans le soutien et la défense du secteur à but non lucratif, et d'épauler plus efficacement les organismes comme l'ACPL dans l'exécution de leur mission.

